

EUROPE PUISSANCE DE
VALEURS

DÉCRYPTAGE

14 MAI 2019

#PROTECTION

#LESMOTSDELACAMPAGNE

#ELECTIONS2019



LES MOTS DE LA CAMPAGNE

PROTECTION

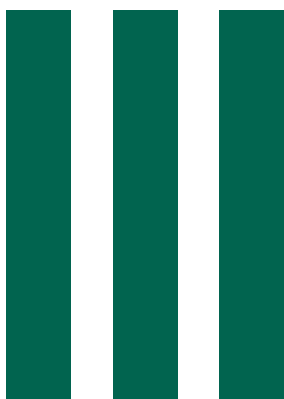


La présente note résulte d'un échange entre des membres du groupe de travail de l'Institut Jacques Delors sur les élections européennes (**PERVENCHE BÉRÈS, JEAN-LOUIS BOURLANGES, THIERRY CHOPIN, ALAIN LAMASSOURE, PASCAL LAMY, SÉBASTIEN MAILLARD, MATTHIEU MEUNIER, CHRISTINE VERGER, GENEVIÈVE PONS**) et des membres du Groupe d'études géopolitiques (**RAMONA BLOJ, GILLES GRESSANI**)

« Les mots de la campagne » est une série mensuelle de publications produite en partenariat par le Groupe d'Etudes Géopolitiques (GEG) de l'École Normale Supérieure (Ulm) et l'Institut Jacques Delors. Elle propose des décryptages sur des mots-clés susceptibles de structurer la campagne des élections européennes à venir.

Des notions comme populisme, nationalisme, progressisme ou souverainisme dessinent aujourd'hui les lignes de force d'un véritable champ de confrontations politiques. Ces termes, qui ont tous une longue histoire, restent aujourd'hui encore en construction permanente et les débats qui les concernent sont nombreux : débats historiques sur leur origine et leur évolution sémantique ; interrogations sur leur place dans la construction de nouveaux narratifs politiques ; débats sur leur nature, entre véritables positionnements idéologiques et stratégies de communication politique.

Trop souvent, l'utilisation fréquente de ces notions dans les débats publics ne reflète pas suffisamment la complexité de leur définition et doit conduire à un travail indispensable d'analyse et de clarification. Dans cette perspective, « Les mots de la campagne » offrent une analyse plurielle de chacun des termes retenus, avec l'ambition de permettre aux lecteurs de mieux saisir leur complexité.



Entre stratégie électorale et doctrine stratégique

De nouveau répandu à travers le spectre politique français pour la présente campagne des européennes, la formule « L'Europe qui protège » présente une ambiguïté structurelle.

Il s'agit d'abord d'un élément mobilisé lors d'une série de campagnes électorales et qui a fini par devenir à plusieurs reprises un élément du dispositif rhétorique politique. Comme telle, elle a été périodiquement reprise par des personnalités politiques différentes : de François Mitterrand, en 1992 lors de la campagne pour le Référendum de Maastricht, à Nicolas Sarkozy en 2008 ou, jusqu'à aujourd'hui, Emmanuel Macron. La formule sert alors un intérêt politique immédiat qui trouve tout son sens dans un contexte politique déterminé.

Pourtant même dans cet usage politique circonscrit à une occasion limitée, cette expression présente une ambition bien plus large. Point dans cette formule une doctrine géopolitique partiellement incomplète et encore à expliciter complètement, bien qu'elle ait été illustrée par une série de contributions récentes¹.

Ainsi quand on aborde la question de « L'Europe qui protège », il devient important de comprendre si son usage présente une visée politique immédiate ou si elle contribue à l'élaboration d'une doctrine plus articulée dans le temps.

La protection : désir symptomatique des inquiétudes qui traversent le continent

Protéger les citoyens européens est devenu un lieu commun des politiques nationales et européenne. Sous-jacentes à la notion

d' « Europe qui protège » comme stratégie électorale on trouve les peurs et les craintes des citoyens, la prise en compte d'une faiblesse dans le monde actuel à laquelle il faudrait répondre par le passage à l'échelon supérieur d'une Europe envisagée tour à tour comme multiplicateur de puissance (Mitterrand) ou comme forteresse (Sarkozy).

Cependant, si cette notion fonctionne rationnellement, émotionnellement elle peine encore à faire son chemin auprès des électeurs. En effet, la protection désirée ne parvient pas toujours à passer outre le fait qu'elle est souvent associée à un désir de proximité auquel l'Europe dans son étendue et pas son fonctionnement a du mal à répondre. Trop éloignée, trop technocratique, au moins en apparence, l'Europe paraît mal armée pour répondre à un désir de protection qui passe souvent par l'attachement au local contre un global devenu inquiétant parce que mal maîtrisé².

On doit remarquer l'ambiguïté de la formule quand elle laisse entendre que l'Europe qui protège devrait être protectionniste. Or le protectionnisme, au moins dans le cas européen, ne saurait nous protéger. Il faudrait donc peut-être doubler la notion de protection par quelque chose de plus ambitieux, tourné vers une stratégie: « Une Europe qui protège et qui montre la voie vers l'avenir » ?

Par ailleurs, quelle Europe s'agit-il de protéger ? Et avec quels moyens ?

Difficultés d'une doctrine de la protection européenne

À ce sujet, le manque d'articulation de projet est criant. La formule électorale cède le pas à l'exigence de la construction d'une doctrine capable de répondre à la question des moyens et intérêts (qu'est-ce qui nous permet de nous

1. Marc Léonard, *L'Europe qui protège*, ECFR, 2017. Voir aussi la réactualisation du papier Marc Léonard, "L'Europe qui protège, Aggiornamento", *Le Grand Continent*, 2 décembre 2017.

2. Chopin, th. et Rivière, E. « Populismes : la "faute à l'Europe" », *Décryptage*, 18 avril 2019

projeter vers l'avenir ?) et celle des valeurs et objectifs (est-ce la défense et l'illustration du mode de vie européen ?).

De façon plus concrète, l'Europe qui protège serait celle qui défend juridiquement les plus "petits" : ce terme flou, très connoté politiquement, pourrait cependant permettre d'englober les régions pauvres, les petits États, les consommateurs, les PME dont l'activité apparaît parfois menacée par les multinationales, etc. Pourtant la défense des petits ne risque-t-elle pas d'arrêter tout projet de grandeur, en condamnant l'Europe à ne jamais disposer d'un agenda offensif, à l'oublier comme lieu des grandes politiques du futur ?

On peut également remarquer la difficulté cruciale qui consiste à construire une doctrine européenne de la protection à partir d'une simple addition de 27 intérêts nationaux qui divergent et ont historiquement divergé, au moins en partie, sur une série de questions essentielles. Quand on observe la doctrine inter-gouvernementale du Quai d'Orsay, par exemple, on remarque que si elle a longtemps promu un discours protectionniste et défensif, c'était sur fond d'une confusion avec un discours sur la défense des intérêts français. Ce qui ne manque pas de susciter les reproches d'une partie des autres Européens. L'impression récurrente est alors que « l'Europe qui protège » n'est conçue par les Français que comme une grande France.

S'il paraît impossible de concevoir une Europe qui protège sans parvenir à penser une Europe qui se projette, c'est que les éléments divergents entre les intérêts des différents États-membres apparaissent plus clairement quand leur rivalité se place au-delà des règles de l'intergouvernementalité. On peut en ce sens penser au cas de la Libye et au "face-à-face franco-italien" qui a contribué à l'amplification de la crise³.

3. Jean-Pierre Darnis, "Le face-à-face franco-italien en Libye : un piège pour l'Europe", Le Grand Continent, 3 mai 2019

Ce défi apparaît en tout cas d'articuler « l'Europe qui protège » avec une Europe qui affirme ses intérêts collectifs et ses valeurs communes

Quelques perspectives pour la protection

Même si certains peuvent préférer l'utilisation d'un terme moins passif ou défensif que protéger (comme solidarité ou sécurité), il y a manifestement une attente dans les opinions publiques européennes vis-à-vis de la protection (sécurité, éco-social, état de droit, etc.).

Dans le champ politique européen, ces attentes, pour certains, supposent qu'on mette sur la table les limites du libéralisme afin de revoir les équilibres entre libertés et protection, posant nécessairement la question d'un entre-deux, d'un équilibre entre biens publics et marchés.

Voilà peut-être le projet commun que l'Europe peut se donner, mais ce qu'on entend par « protections » diverge largement entre les États membres. À ce premier point d'achoppement s'ajoute la question des sommes que chaque État membre est prêt à investir dans ces protections, faisant émerger de profonds désaccords.

Il n'en demeure pas moins que l'Union a armé les Européens dans la mondialisation ; et l'évolution de celle-ci entraîne le besoin de nouvelles protections pour l'Europe. Une approche qu'il faut immédiatement nuancer en remarquant que l'on ne peut pas tout attendre de l'Europe alors que dans certains domaines, elle est à même de protéger les citoyens plus efficacement que les États-membres.

Directeur de la publication : Sébastien Maillard ■ La reproduction en totalité ou par extraits de cette contribution est autorisée à la double condition de ne pas en dénaturer le sens et d'en mentionner la source ■ Les opinions exprimées n'engagent que la responsabilité de leur(s) auteur(s) ■ L'Institut Jacques Delors ne saurait être rendu responsable de l'utilisation par un tiers de cette contribution ■ Version originale ■ © Institut Jacques Delors